

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE CHAMPAGNEUX
73240 CHAMPAGNEUX

N°2021.10.02

A R R E T E DE VOIRIE TEMPORAIRE

LE MAIRE DE CHAMPAGNEUX

VU le Code des Communes

VU le Code de la route,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié et complété,

VU la demande présentée par M SCARFO Christophe, Entreprise PERRIOL TP 69134, DARDILLY CEDEX.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux :

Transit des eaux usées.

LE CHEMIN DU BATEAU LAVOIR SERA FERME

DU MARDI 2 NOVEMBRE AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021.

UNE DEVIATION sera mise en place

Par la Rue du Sabotier et la Voie Galletti.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise PERRIOL TP.

ARTICLE 3 Le Maire de Champagneux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champagneux, le 14/10/2021.

**Le Maire.
Georges CAGNIN**

